

Autorisations d'urbanisme et gestion des eaux pluviales

VISIO-
CONFÉRENCE

14 mai 2024
18 juin 2024

10h - 12h



Autorisations d'urbanisme et gestion des eaux pluviales



Public

Instructeurs/trices ADS, secrétaires de mairie et chargé(e)s/responsable(s) d'urbanisme

Dates

14 mai 2024 et 18 juin 2024

Durée

4h (2 x 2h)

Tarif

25 €

Prérequis

Connaissances sur les autorisations d'urbanisme

Méthode pédagogique

Connaissances fondamentales, ateliers avec études de cas, retour d'expériences, échanges avec les participants

Livable

Diaporama

Places limitées

15 participants maximum

VISIOCONFÉRENCE

Objectifs de la formation :

/ Distinguer les différentes et principales caractéristiques géographiques des territoires girondins et les conséquences lors d'évènements pluvieux intenses et/ou longs.

/ Appliquer une méthode d'analyse sur le volet gestion des eaux pluviales d'un Permis de Construire (PC) ou d'un Permis d'Aménager (PA).

Contenu de la formation :

L'objectif de cette formation en 2 temps complémentaires est de savoir appliquer une méthode d'analyse d'une autorisation d'urbanisme sur les aspects de gestion des eaux pluviales.

Elle vise à compléter :

- d'une part les connaissances sur les spécificités géographiques des territoires girondins et des risques naturels liés aux eaux pluviales qui en découlent,
- d'autre part, elle propose de découvrir différents exemples d'autorisation d'urbanisme qui ont nécessité une attention particulière sur la prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

À cet effet, une méthode pour en faciliter l'analyse sera présentée.

Référents pédagogiques :

Annabel Albrech - ingénieure écologue, CAUE de la Gironde

Sylvie Pauliet - conseillère en paysage, CAUE de la Gironde

Julie Roussarie - Cheffe de projet Amenag'eau, Direction de la valorisation des ressources et des territoires, Département Gironde

Claire Garnier - responsable de la formation, urbaniste, CAUE de la Gironde

Programme

SÉQUENCE 1 : 14 MAI 2024

- 10 h** / Les caractéristiques géographiques des territoires girondins et les conséquences lors d'événements pluvieux intenses et/ou longs
- 11 h** / Méthode d'analyse sur le volet eau pluviale des autorisations d'urbanisme : les points de vigilance
- 11 h 10** / Atelier sur un cas pratique : un projet de construction de maison individuelle

SÉQUENCE 2 : 18 JUIN 2024

- 10 h** / Quizz «les idées fortes de la première séquence»
- 10 h 20** / Retour sur la grille d'analyse sur le volet eau pluviale des autorisations d'urbanisme
- 10 h 40** / Exemples de 3 projets d'aménagement avec une gestion des eaux pluviales
- 11 h 35** / Les accompagnements possibles par le CAUE et Aménag'eau (Département de la Gironde)

Inscription



M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Téléphone.....

E-mail

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Réponse souhaitée avant le 3 mai 2024

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde:

/ Sur le site internet :

<https://framaforms.org/inscription-autorisations-durbanisme-et-gestion-des-eaux-pluviales-le-14-mai-et-18-juin-2024>

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano 33000 Bordeaux

Je règle par :

- chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde
- mandat administratif

adresse où doit être envoyée la facture

.....

nom du contact tél

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>